



GéoVallées Géomètres-Experts

GÉOMÈTRE-EXPERT

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Siège Social : 13 rue des Trois Capitaines - 26400 CREST
Bureau Secondaire: ZA Cocause - 85 rue de Sétérée - 26150 DIE
Bureau Secondaire: 208 Route de Marseille - 26200 MONTELMAR
Tel. Crest : 04 75 25 15 61 - Tel Die : 04 75 21 84 54 Tel Montélimar : 04 75 98 15 35
Email : geovallees@geometre-expert.fr Email Montélimar: geovallees.mtl@geometre-expert.fr

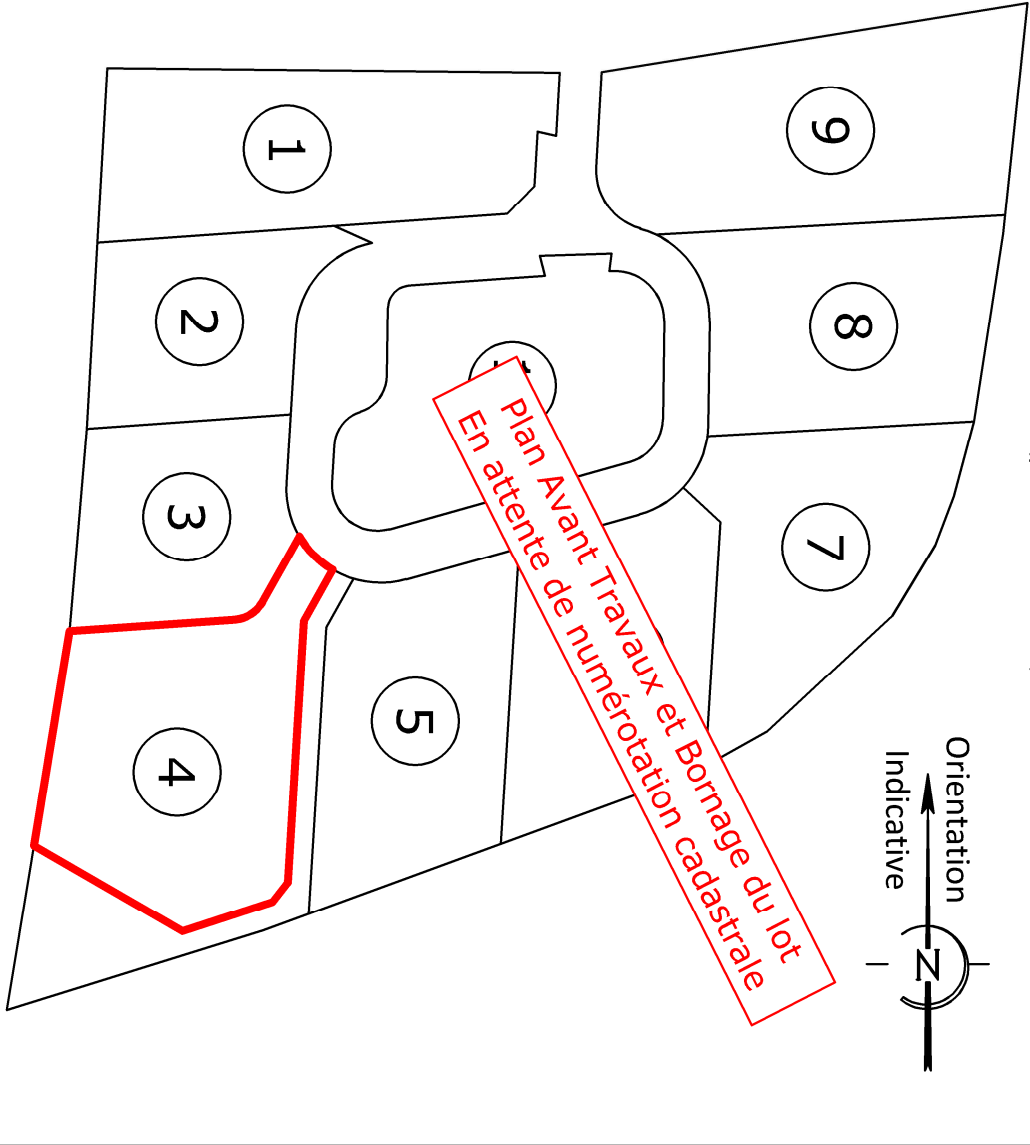
Commune de SAINT-PERAY (07)

Lieu-dit : "Aux Plaines" - Parcelle cadastrée A n°1175

Lotissement "Le Clos des Plaines"

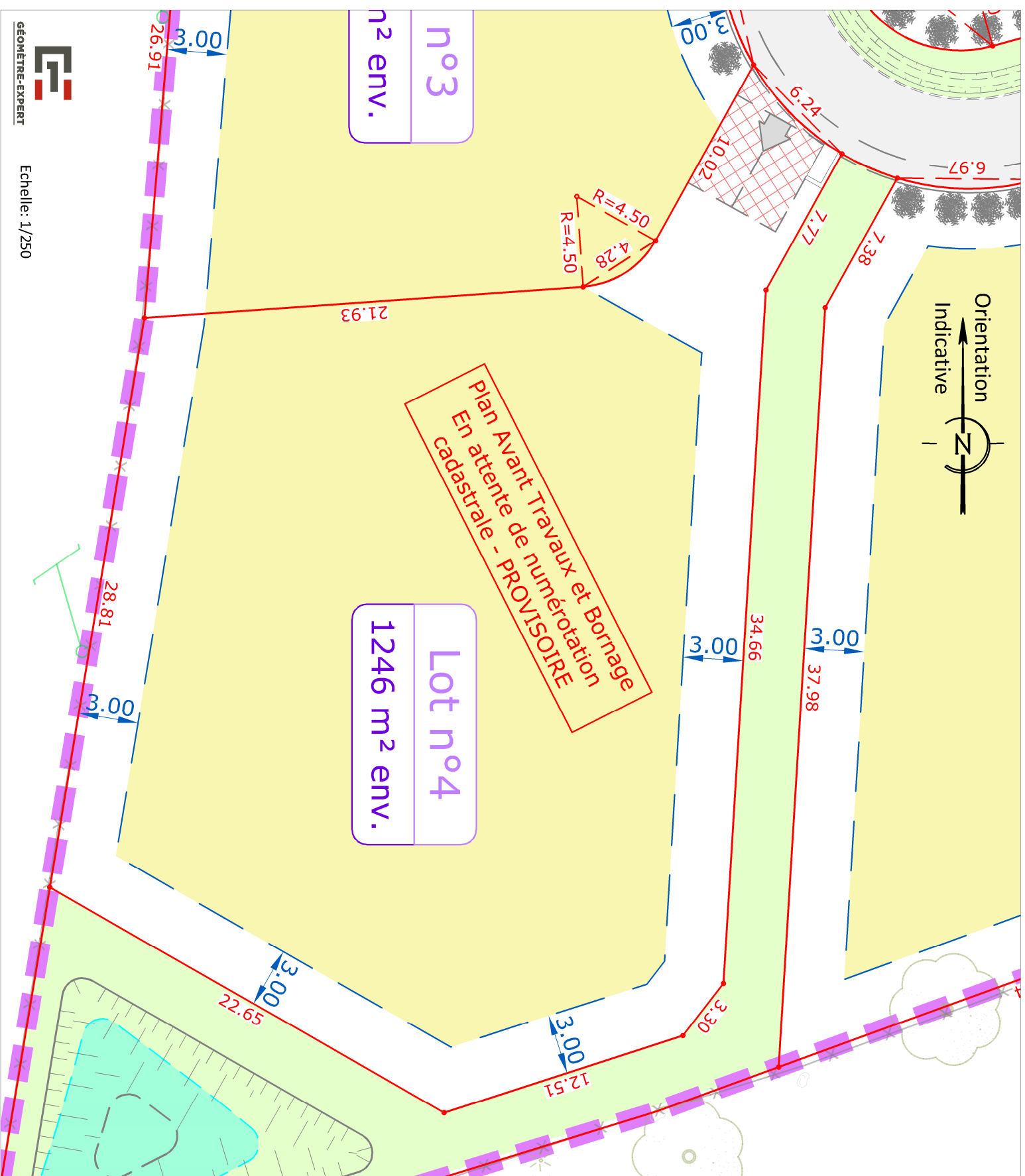
PLAN DU LOT n°4

Situation du lot (plan sans échelle)



Lot n° 4 - Section A n°----

Superficie Projet avant bornage : 1246 m² env.



N° de Lot	Superficie	Surface de plancher maximum autorisée	Emprise au Sol maximale des constructions	Espaces libres et plantations	
				Espaces non bâtis	Espaces Verts
4	1246 m² env.	780 m²	498.40 m²	460 m²	265 m²

Les acquéreurs des lots sont tenus de vérifier la position et les points de raccordements aux différents réseaux et de signaler toute anomalie avant le démarrage des travaux sur les lots.

Les bornes ou repères, définissant les limites de propriété qui viendraient à disparaître devront être remises en place par un géomètre-expert. La responsabilité du géomètre-expert ne pourra être engagée dans le cas où les bornes viendraient à être déplacées par un tiers.

LEGENDE

	Fond de plan topographique non réalisé par nos soins
	Périmètre du Permis d'Aménager
	Limites bornées
	Limites d'imposition fiscales tracées sans valeur juridique. Seul le bornage contradictoire garantit les limites.
AC 103	Numéros cadastraux

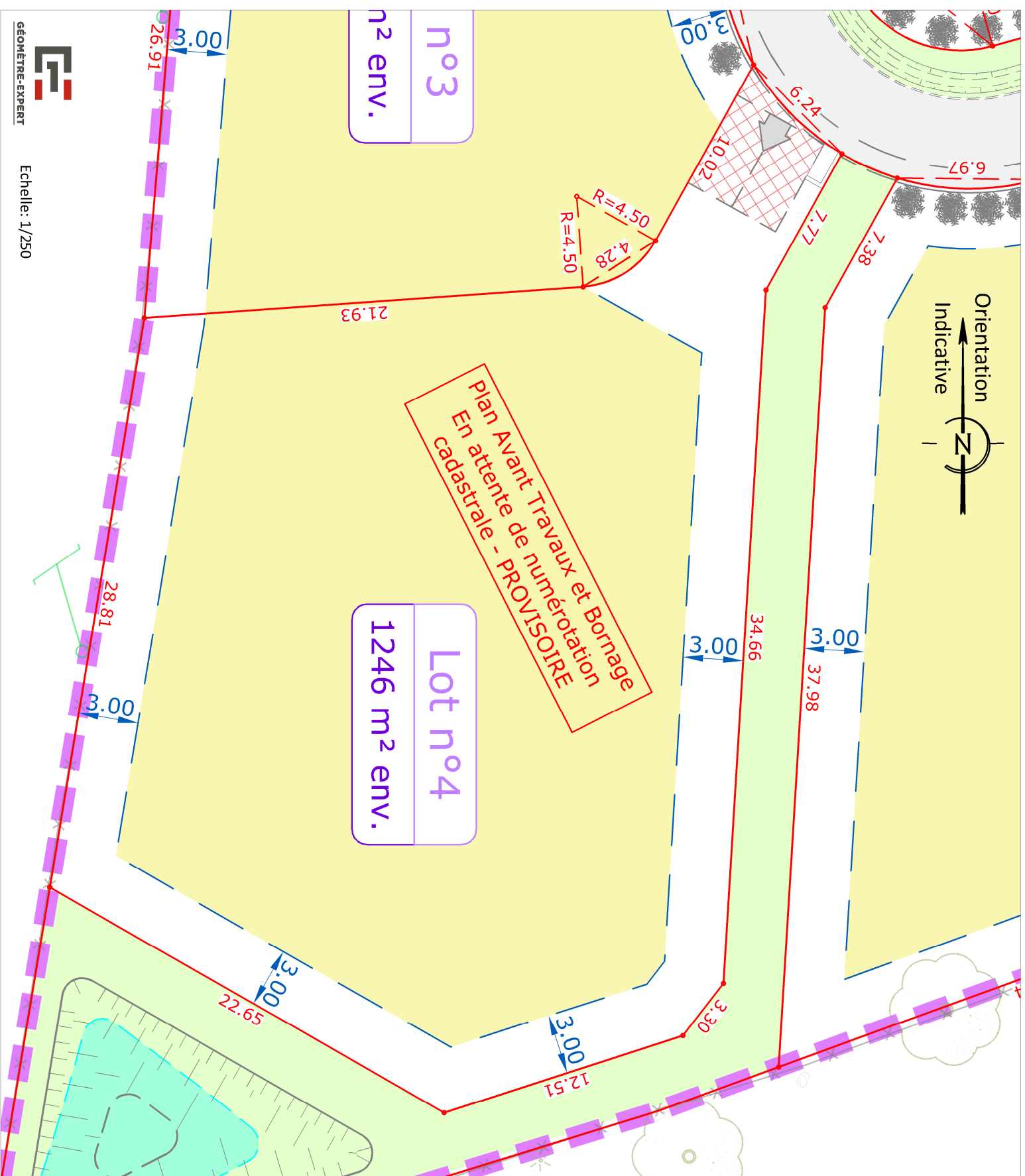
AC 103

NOTA : Les bordures et rangs d'agglomération sont privatifs aux lots

	Zone maximale d'implantation
	Aire de stationnement non clos
	Accès au lot
	Plantation d'une haie d'arbustes à la charge des acquéreurs

Lot n° 4 - Section A n°----

Superficie Projet avant bornage : 1246 m² env.



N° de Lot	Superficie	Surface de plancher maximum autorisée	Emprise au Sol maximale des constructions	Espaces libres et plantations	
				Espaces non bâtis	Espaces Verts
4	1246 m² env.	780 m²	498.40 m²	460 m²	265 m²

Les acquéreurs des lots sont tenus de vérifier la position et les points de raccordements aux différents réseaux et de signaler toute anomalie avant le démarrage des travaux sur les lots.

Les bornes ou repères, définissant les limites de propriété qui viendraient à disparaître devront être remises en place par un géomètre-expert. La responsabilité du géomètre-expert ne pourra être engagée dans le cas où les bornes viendraient à être déplacées par un tiers.

LEGENDE	
	Fond de plan topographique non réalisé par nos soins
	Périmètre du Permis d'Aménager
	Limites bornées
	Limites d'imposition fiscales tracées sans valeur juridique. Seul le bornage contradictoire garantit les limites.
AC 103	Numéros cadastraux

NOTA : Les bordures et rangs d'aggl sont privatifs aux lots